

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2756

présenté par
Mme Brulebois

à l'amendement n° 2416 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 4 QUATER A

À l'alinéa 2, après le mot :

« innovantes »

insérer les mots

« , des entreprises en reconversion ou en transition »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En mars 2025, la France s’apprête à franchir un cap audacieux en mobilisant ses industries civiles pour doper ses capacités de défense.

Des chaînes de montage ou des sous traitants de moteurs thermiques pourraient par exemple être converties pour produire des drones de combat, des laboratoires de chimie des explosifs nouvelle génération, et des turbines énergétiques alimentant des bases militaires dernier cri. En adaptant leurs usines, ces industriels pourraient maintenir les emplois et produire des milliers d’unités en un temps record, une prouesse utile pour les acteurs traditionnels de l’armement.

Voici les atouts majeurs de cette collaboration :

Une production accélérée grâce aux chaînes industrielles civiles.

Des innovations technologiques issues de secteurs variés.

En 2025, des projets pilotes devraient voir le jour, ils doivent associer les start-ups comme les PME et industriels établis.